

Prisonniers Sans Frontières
13 rue des Amiraux 75018 Paris
Tél. +33 (0)1 40 38 24 30
Courriel : prsf@prsf.org
Site : www.prsf.org



Les droits de l'Homme au jour le jour dans les prisons africaines

La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 est la première affirmation mondiale de la dignité et de l'égalité inhérentes de tous les êtres humains. Au départ signée par 58 Etats, elle est aujourd'hui l'objet de multiples engagements étatiques, en même temps que l'objet de multiples atteintes !

Ainsi la promotion et le respect des droits de l'Homme mobilisent les Etats comme les individus. Belle et généreuse ambition dans un monde où la violence demeure.

Alors comment de simples citoyens peuvent-ils y contribuer ? Tout particulièrement comment défendre les droits de l'Homme face aux conditions de vie dans les prisons africaines ? C'est ce que PRSF développe depuis bientôt 20 ans, dans près de 85 prisons, totalisant environ 27 000 détenus.

Nous pouvons rendre hommage aux 400 bénévoles africains qui donnent de leur temps « pour redonner espoir et dignité aux prisonniers en Afrique ».

Pour chaque prison est constituée une équipe-terrain qui s'attache, avec l'accord des autorités, à rencontrer les personnes incarcérées. Ces visites permettent des interventions répondant aux demandes de base des détenus :

- *J'ai faim !* La réponse passe par la création de jardins maraîchers qui vont permettre d'améliorer les rations quotidiennes souvent trop légères et insuffisamment nutritives. C'est aussi l'organisation de repas améliorés lorsque le budget de l'équipe-terrain le permet.
- *Je suis malade !* La santé commence par une bonne hygiène. Alimentation en eau, traitement des eaux usées, installations sanitaires, respect de règles de base en matière de propreté (savon, eau de javel...) sont à l'ordre du jour des visites des équipes-terrain, avec parfois l'apport d'un médicament en dépannage.
- *Que faire à ma sortie ?* Toutes les activités de formation comme savoir lire, écrire, compter, se préparer à des métiers (maraîchage, agriculture, coiffure, couture, travail des métaux...) permettent de préparer un retour, c'est aussi un remède contre l'oisiveté.
- *Où en est mon dossier ?* Sans se substituer à un avocat le visiteur apprend à décoder les procédures et ses étapes pour les expliquer au détenu et l'éclairer sur les démarches à suivre.

A ces quatre demandes des détenus s'ajoutent des démarches plus globales auprès du régisseur : quartier distinct pour les femmes, pour les mineurs, remise en état de l'assainissement, réparations sur un bâtiment...

Chaque visite, chaque échange avec un prisonnier, chaque attention portée à l'un d'entre eux est un petit pas pour le respect des droits de l'Homme. Chez PRSF nous en sommes fiers ! Merci de nous soutenir !

Michel BENOIST, Président de PRSF

SOMMAIRE

- > 2-3 : L'Organisation Internationale de la Francophonie et les droits de l'Homme
- > 4-6 : Lancement d'un programme droits de l'Homme au Bénin
- > 7-8 : Nouvelles de l'association

En Afrique de l'Ouest, le réseau PRSF c'est...

*7 pays d'intervention, 85 équipes-terrain regroupant 400 bénévoles,
près de 27 000 prisonniers dans les 86 prisons visitées.*

*En France, c'est aussi plus de 600 donateurs,
une trentaine d'équipes-soutien, 30 administrateurs
ou experts bénévoles et deux salariés.*



Entretien avec Christophe Guilhou

Monsieur Christophe Guilhou est Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme à l'Organisation Internationale de la Francophonie. L'OIF est un des bailleurs de fonds institutionnels dont PRSF bénéficie à travers des appels à projets.

> Pourquoi l'Organisation Internationale de la Francophonie est-elle si active dans la promotion des droits de l'Homme ?

L'Organisation Internationale de la Francophonie regroupe 77 États et gouvernements sur les cinq continents, soit à peu près un tiers des États de la planète. Au début, la Francophonie s'articulait autour de la coopération culturelle et technique. Puis, l'organisation a évolué à la fin des années 80 avec la prise en compte des questions politiques, puis avec l'adoption des déclarations de Bamako (2000) et de Saint Boniface (2006) qui lui ont donné un véritable mandat notamment dans le domaine des droits de l'Homme. Ainsi au cœur des priorités de l'OIF figurent la promotion et la défense des droits de l'Homme. Les chefs d'États ont souhaité que notre organisation assure la protection du plein respect de ces droits, veille au renforcement de l'État de droit et prévienne les conflits.

> Quels sont les modes d'action dont dispose l'OIF pour servir ses objectifs ?

Le levier principal de l'OIF dans ces

domaines est la Direction de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme que je

dirige. Notre travail s'organise autour de plusieurs axes. Nous accompagnons les États qui le souhaitent dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) ; c'est un mécanisme onusien qui prévoit l'examen régulier de la situation de tous les droits de l'Homme dans tous les pays membres des Nations Unies par leurs pairs. L'OIF les assiste dans la préparation et la présentation de leur rapport national et les aide à mettre en œuvre les recommandations qui leur sont adressées dans le cadre de cet examen.

Un autre outil est le FFIDDHOP (Fonds Francophone d'Initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix), qui finance chaque année, à hauteur de 200 à 300 000 €, des projets de la société civile retenus à travers des appels à projets dans le domaine des droits des femmes, des droits de l'enfant ou des processus de justice transitionnelle.

Nous mobilisons également nos réseaux institutionnels d'experts qui réunissent des ombudsmen et médiateurs, des cours suprêmes ou des cours de cassation, des commissions nationales des droits de l'Homme, des parlements de la Francophonie... C'est tout un gise-

ment d'expertise dont nous disposons. Ces réseaux sont fondamentaux et ajoutent à la spécificité de l'OIF qui agit souvent à la demande des États membres.

Comment agissons-nous ? Nous répondons à la demande des États membres, la plupart du temps nous dépêchons une mission d'évaluation dans le pays concerné. Cette mission établit un diagnostic, propose des solutions et aide à leur mise en œuvre. Nous menons également des missions d'observation d'élections. Nous travaillons également en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales, notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union africaine.

> Y-a-t-il des priorités ?

Oui, notre mandat consiste à : aider les États dans la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'Homme ; renforcer les institutions nationales des droits de l'Homme ; soutenir les mécanismes justice, vérité et réconciliation ; prévenir la torture ; plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort ; lutter contre les discriminations ; protéger les défenseurs des droits de l'Homme ; promouvoir la liberté d'opinion et d'expression ; promouvoir les droits des femmes et les droits de l'enfant, lutter contre l'impunité...

> Des urgences ?

La lutte contre l'impunité est un thème transversal très important.

> Qu'en est-il de la lutte contre la corruption ?

La lutte contre la corruption fait partie de la consolidation de l'État de

droit et de la démocratie.

> Comment peut-on mesurer les résultats de ces actions ?

En interne, nous ne cessons d'améliorer nos outils d'évaluation. Le meilleur des indicateurs est l'aggravation ou la réduction des atteintes aux droits de l'Homme. Nous sommes aussi très vigilants quant au

respect de l'Etat de droit. Et bien entendu, la mise en place de régimes démocratiques est un indicateur encourageant.

Propos recueillis
par Michel BENOIST
et Michel JEANNOUTOT,
le 17 octobre 2014

PRSF et les droits de l'Homme, des actions conduites dans la durée

Les droits de l'Homme constituent un tout indivisible. Ils font partie intégrante de la dignité de chaque personne. On peut être un certain temps privé de liberté, on conserve cependant les droits du justiciable, le droit à des conditions de vie carcérale décentes, à la nourriture, à la protection et à l'accès à des soins. L'effectivité de ces droits implique les Etats (institutions et fonctionnaires) pour les mettre en œuvre mais aussi les citoyens qui ont à les connaître, à se les approprier, et à les faire connaître. C'est pourquoi PRSF organise à l'intention des acteurs étatiques comme des personnes de la société civile des séminaires de sensibilisation réunissant les responsables locaux des établissements pénitentiaires et les visiteurs bénévoles en y associant à chaque fois que cela est possible et judicieux des magistrats et avocats. C'est ainsi que depuis 10 ans PRSF a réalisé 25 formations visant à développer une véritable culture des droits humains. Le séminaire qu'a organisé PRSF au Bénin du 2 au 4 avril 2014 est une action typique de l'association pour la promotion des droits de l'Homme. Celui-ci vous est présenté en pages 4 à 6. Un article en bas de la page 6 souligne l'importance de l'expression africaine des droits de l'Homme lorsque ce type de séminaire est organisé par PRSF.

Outre ces formations, ces dix dernières années PRSF a été retenu par des bailleurs institutionnels pour mettre en œuvre des programmes orientés sur plusieurs droits spécifiques dont chaque Lettre a rendu compte. Pour mémoire citons les programmes financés par l'Union européenne d'informatisation des greffes pénitentiaires (2005-2007) en Côte d'Ivoire visant à réduire les détentions préventives abusives par une connaissance précise de la situation pénale des prisonniers, le programme de l'Union européenne (2006) de formation des visiteurs et régisseurs de prison en Guinée pour une réflexion sur les conditions de vie des

*« Depuis 10 ans PRSF a réalisé
25 formations visant à développer une
véritable culture des droits humains »*

détenus, le programme de PRSF P3-7 (2009-2012) financé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes visant concrètement à améliorer la nourriture, les soins et l'accès au droit des prisonniers dans les sept pays où l'association est présente, et le programme sur la promotion des droits de l'Homme et la prévention des traitements inhumains et dégradants (2011-2013) soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie. Actuellement, deux programmes sont en cours de réalisation, au Mali et au Bénin, dont nous vous présentons régulièrement les travaux dans les Lettres de PRSF.

Bernadette HILLEMAND

Stage de lancement du projet P3-7 de PRSF au Bénin en 2009



Lancement d'un programme droits de l'Homme au Bénin

Le séminaire de lancement du programme conduit par PRSF au Bénin

Entretiens avec des participants du séminaire du
2 au 4 avril sur les droits de l'Homme au Bénin.



Me. Paul KATO ATITA

Comme mentionné dans la Lettre 43 de juin 2014, PRSF a été retenu par l'Union européenne pour conduire un programme au Bénin sur « le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral conformément aux grands textes fondateurs et aux déclarations de l'Union africaine ».

Ce programme se déroulera sur trois années (2014-2017). Il a débuté le 2 avril 2014 par un séminaire de lancement qui s'est tenu à Cotonou et qui a regroupé 110 personnes : des membres du Barreau, les régisseurs des neuf prisons du Bénin, des visiteurs PRSF bénévoles et des représentants de huit associations impliquées dans le soutien aux personnes privées de liberté. Outre la participation très active des avocats mandatés par le Barreau du Bénin, plusieurs personnalités béninoises des services de l'Administration pénitentiaire, du médiateur de la République, de la magistrature, et des représentants de l'UE, ont enrichi les débats par leurs contributions. Les échanges très animés invitaient les participants à réfléchir sur les droits des personnes incarcérées certes restreints du fait de l'incarcération mais préservés au regard des droits fondamentaux reconnus par les grands textes dont la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ils ont démontré une grande volonté de dépasser les corporatismes et une forte détermination pour l'amélioration des conditions carcérales.

*Ce séminaire a permis une reconnaissance mutuelle du rôle de chacun, un partage et une réflexion sur la complémentarité des actions au bénéfice des prisonniers. La citation suivante d'Albert Tévoédjrè a été affichée dans l'espace du séminaire pendant toute sa durée : « **Considérer le citoyen privé de liberté comme un frère ou une sœur en difficulté et non comme un banni voué au mépris et à la déchéance** ».*

Fabienne LACHAISE

> ME. PAUL KATO ATITA, AVOCAT BÉNINOIS

Me. Paul Kato Atita est membre du Barreau du Bénin. Ce Barreau compte 160 avocats et 30 stagiaires et est inscrit auprès des trois Cours d'Appel du Bénin (Cotonou, Abomey et Parakou).

> Quelles ont été vos impressions lors de ce séminaire auquel vous avez assisté ?

Il m'a émerveillé, en particulier grâce à la qualité de l'animation. J'ai aussi été impressionné par la qualité des interventions des participants et par la richesse des débats. Je souhaite de tout cœur que de tels séminaires se reproduisent en Afrique et dans tous les pays où les droits humains ne sont pas pris en compte.

> Dans quelle mesure pensez-vous que ce séminaire a permis de mieux faire connaître aux participants les droits des personnes incarcérées ?

Le séminaire est intervenu à un moment essentiel pour le Bénin car le pays vient d'adopter un nouveau Code de procédure pénale. Par ailleurs, ce séminaire n'était pas un cours magistral, mais une animation participative. Chaque personne était à la fois participant et animateur. Chacun apportait ce qu'il savait, et les animateurs apportaient des compléments si nécessaire. Les droits humains absolus ont été présentés et mis en relief : le droit à être jugé dans un délai raisonnable, le droit à l'alimentation, le droit à un logement décent, le droit aux visites, etc.

> Dans quelle mesure pensez-vous que ce séminaire a permis de favoriser la coopération entre des organisations de la société civile et l'administration pénitentiaire pour améliorer l'accès au droit ?

Parmi les participants, il y avait des magistrats, un représentant du Ministère de la Justice, des membres du Barreau du Bénin et des représentants de la société civile qui visitent les prisons. Tous ont été « mis au parfum » sur les droits des détenus et les conventions internationales en la matière, en particulier la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'Homme. En conclusion, ça a été un séminaire très efficace pour améliorer les droits des détenus.



Mme. Carine AGOSSOU

> MME. CARINE AGOSSOU, PSYCHOLOGUE POUR L'ASSOCIATION FOYER DON BOSCO

Carine Agossou est psychologue pour l'Association Foyer Don Bosco qui existe au Bénin depuis 1995. Cette association s'occupe d'enfants et mineurs en détresse. L'une des tâches de Mme. Agossou est de faire un suivi psychologique et un suivi judiciaire des enfants et mineurs en prison.

> Quelles ont été vos impressions lors de votre participation à ce séminaire ?

Très bonnes, tout d'abord parce que le séminaire a réuni des acteurs de terrain et beaucoup de « personnes ressources » et aussi parce que ça a été l'occasion d'apprendre de nouveaux concepts et de nouvelles dispositions du nouveau Code de procédure pénale au Bénin. Le séminaire nous a aussi permis de connaître

les spécificités des différents acteurs qui interviennent dans les prisons. Certains ont un rôle très général, et d'autre un rôle très spécifique, comme les professionnels de la santé. Ce séminaire a été utile pour mieux asseoir notre collaboration pour une intervention plus efficace auprès des détenus.

> Ce séminaire portait sur les droits de l'Homme. Quelle est la place de ces droits dans votre dialogue avec les détenus mineurs ?

Les droits de l'Homme occupent une place de premier choix avec les mineurs en détention. Quand ils sont en détention, leur premier désir est de sortir. C'est donc très important de leur parler de leurs droits relatifs à leur détention, et en particulier leurs droits à une justice équitable qui doit permettre aux innocents de retrouver la liberté.



M. Dominique SOUNOU

> M. DOMINIQUE SOUNOU, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DISPENSAIRE AMI DES PRISONNIERS ET DES INDIGENTS (DAPI-BÉNIN)

Dominique Sounou est le Président de l'association béninoise Dispensaire Ami des Prisonniers et des Indigents (DAPI-Bénin). Cette association existe depuis 2001 ; elle assiste les détenus et leurs familles, notamment les enfants de détenus abandonnés. DAPI-Bénin était invité au séminaire comme sept autres associations actives dans les prisons au Bénin.

> Quelles ont été vos impressions lors de ce séminaire ?

Mes impressions sont très bonnes. Nous avons ressenti une joie profonde de rencontrer des associations œuvrant dans le domaine pénitentiaire et de parler à

cœur ouvert sur la question des « personnes écartées ». C'était extraordinaire de pouvoir mettre ensemble toutes ces personnes et qu'elles puissent interagir sincèrement.

> Dans quelle mesure pensez-vous que ce séminaire a permis de mieux faire connaître aux participants les droits des personnes incarcérées ?

Ce séminaire était une « école du donner et du recevoir ». Chaque participant a activement participé en apportant sa pierre à l'édifice commun dans le domaine général des droits de l'Homme, et très spécifiquement celui des personnes incarcérées. C'était un travail de réels professionnels des droits des personnes incarcérées.

Pour moi personnellement et pour l'association DAPI-Bénin, ce séminaire a permis d'avancer sur le nouveau document « Le guide du détenu modèle » qui est en cours de rédaction.

> Dans quelle mesure pensez-vous que ce séminaire a permis de favoriser la coopération entre des organisations de la société civile et l'administration pénitentiaire pour améliorer l'accès au droit ?

C'était un séminaire de bienvenue. Il a surtout permis de favoriser la coopération franche entre les organisations de la société civile intervenant dans le milieu pénitentiaire. Le même séminaire a permis un brassage entre les organisations de la société civile et l'Administration pénitentiaire pour une meilleure compréhension et l'amélioration qualitative de l'accès au droit des détenus.

Avant ce séminaire, une seule organisation de la société civile était en contact avec DAPI-Bénin pour des informations carcérales et autres. Mais suite à notre participation au séminaire, six organisations de la société civile sont en contact avec DAPI-Bénin et tous les responsables de prisons sont en contact avec nous.

Propos recueillis par Romain THIOLLIER
pour les trois entretiens

L'action de PRSF prend appui sur l'expression africaine des droits de l'Homme

Depuis la création de PRSF il y a presque vingt ans, les droits de l'Homme guident de manière très concrète les activités des équipes-terrain, des coordinateurs nationaux, des responsables-pays et les instances décisionnelles de l'association. Ce principe d'action est légitime car ces droits sont universels. Cette universalité signifie, entre autre, que ces droits ne sont pas le monopole de l'Occident. En effet, l'Afrique a une tradition très ancienne de protection des droits de la personne humaine. Bien longtemps avant la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, la Charte du Manden (1222) de l'empire du Mali déclarait, par exemple, « Que nul ne martyrise son semblable », et que « personne ne sera non plus battu, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave » (Texte réécrit par Youssouf Tata Cissé dans *Soundjata, la Gloire du Mali*). Plus récemment, les Etats africains ont signé en 1981 leur propre **Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**. Cette Charte est semblable à la Déclaration universelle de 1948 mais elle a été enrichie par une série de devoirs qui s'imposent aux citoyens. Comme le soulignait Michel Jeannoutot dans la Lettre n°41 de novembre 2013, le défi à relever est de rendre ces droits véritablement effectifs. L'ambition de PRSF est d'aider l'Afrique à avancer dans cette direction dans les prisons où l'association intervient. Pour agir efficacement,

les interventions des visiteurs de prisons s'appuient sur ces droits. A titre d'exemple, l'article 16.1 de cette Charte stipule que « Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Ainsi, les activités de visiteurs de prisons en matière d'hygiène et de santé sont tout à fait légitimes afin de rendre ce droit plus effectif. Lors des nombreux séminaires organisés sur les droits de l'Homme depuis plusieurs années les bénévoles africains et européens ont toujours mis l'accent en même temps sur l'africanité et sur l'universalité de ces droits. Et ils continueront à le faire pour que ces valeurs africaines et universelles soient bien présentes dans les prisons africaines.

Romain THIOLLIER



- Marion André, salariée chargée de mission à PRSF, s'absente pour un congé sabbatique de six mois de décembre 2014 à mai 2015. Elle est remplacée par Rita Vassi Bamba qui assure cet intérim et à qui nous souhaitons la bienvenue.

- La prison de la Santé à Paris va être rénovée. A cette occasion l'Administration Pénitentiaire a fait don à PRSF d'une trentaine de cartons de livres provenant de la médiathèque. Déjà plusieurs colis de plus de 20 Kg chacun ont été acheminés par des responsables-pays dans différents pays d'Afrique.

- La revue trimestrielle POUR, spécialisée dans les questions agricoles, rurales, territoriales et d'éducation, publiera un article sur le projet PRSF de Saliakro dans leur numéro 224 en décembre. Comme vous l'avez lu dans la Lettre 43 de juin dernier, le projet de ferme agropastorale Saliakro en Côte d'Ivoire a été inauguré le 15 mai 2014 et devra permettre, à terme, de faciliter la réinsertion d'environ 150 détenus.

Travail de détenus à la rizière d'Adzopé (Côte d'Ivoire) dans le cadre du projet Saliakro de PRSF présenté dans la revue POUR



- Le Club Rotary du Mans a reçu le 28 octobre François Droin (ancien responsable-pays du Bénin) et le Docteur Isabelle Roustang (responsable de la commission hygiène-santé) pour mieux connaître les activités de PRSF et sa structure au Bénin ; ils ont en particulier soumis un projet d'amélioration des conditions d'hygiène et de santé à la prison de Kandi, pour lequel ils souhaiteraient obtenir un financement.

- A Lyon, la Librairie Decitre a soutenu PRSF dans une démarche originale cet été. Lorsqu'un client de cette librairie achetait un article par Internet, il lui était proposé de faire un don au bénéfice de PRSF. Ce don n'était pas obligatoire et le montant était libre. La totalité des dons récoltés a constitué une cagnotte de 756 euros provenant de 101 donateurs différents (qu'ils soient ici remerciés). Cette cagnotte est destinée à l'achat de livres qui seront envoyés à la bibliothèque de la prison de Toumodi en Côte d'Ivoire.



Le bâtonnier Bernard VATIER et l'ancien président de PRSF Loup MONNOT DES ANGLES

- Le 2 octobre 2014, le bâtonnier Bernard Vatier a remis à notre ancien président Loup Monnot des Angles les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Cette cérémonie s'est déroulée dans la bibliothèque du Palais de Justice de Paris. Le public, dont de nombreux avocats, a

pu apprécier l'action de PRSF qui a fait l'objet d'une présentation.

> NOUVELLES MISSIONS DES RESPONSABLES-PAYS SUR LE TERRAIN



Activité PRSF pour améliorer l'hygiène collective d'une prison

Le virus Ebola sévit en Afrique de l'Ouest et nous sommes très attentifs à l'évolution de cette épidémie. A ce jour, à notre connaissance, aucune prison où intervient PRSF n'a été contaminée.

En Guinée, le coordinateur veille particulièrement à un bon emploi des fonds de PRSF pour des actions portant sur l'hygiène dans les prisons. Dans les six autres pays où l'association est implantée, PRSF poursuit ses missions. Plusieurs missions ont eu lieu en Côte d'Ivoire ; une mission a eu lieu au Burkina ; une mission vient d'avoir lieu au Niger ; une autre mission est prévue au Bénin fin novembre ; une mission est prévue début novembre au Mali avec un séminaire hygiène-santé animé par le Docteur Isabelle Roustang et un médecin malien.

Nous saluons le dévouement des visiteurs de prisons PRSF qui continuent à visiter les personnes incarcérées malgré la grave menace que représente Ebola.

Suite des nouvelles de l'association à la page suivante

Nouvelles de l'association (suite)

> NOUVELLES DES ÉQUIPES-SOUTIEN

> Deux administrateurs de PRSF, Marie-Françoise Petit et Jean-Marie Fayol-Noireterre, sont chargés d'une mission particulière concernant le développement des équipes-soutien. Ils ont envoyé un questionnaire aux responsables des équipes-soutien afin de mieux comprendre le fonctionnement et l'animation des équipes, organiser les contacts entre les équipes-soutien et le siège, et favoriser la création et l'évolution de ces équipes.

> L'équipe-soutien de Chemillé (Maine-et-Loire), qui parraine l'équipe-terrain de Lokossa (Bénin) s'est réunie en octobre. Au cours de cette réunion chaleureuse, cette équipe-soutien a pris des nouvelles du projet de PRSF financé par l'Union européenne au Bénin cité en pages 4 à 6.

> En région lyonnaise fin juin et début septembre 2014, deux concerts au profit de PRSF ont permis de faire connaître l'association grâce à l'amitié de deux chanteuses et de leur accompagnement instrumental avec pour thème « l'autre et l'ailleurs, si loin, si près ». Ces soirées musicales, qui ont rassemblé 140 personnes, dont des membres des équipes-soutien lyonnaises, ont été ouvertes par une présentation de PRSF faite par François Berger (responsable-pays Niger).

> Une nouvelle équipe-soutien constituée d'avocats se crée à Nantes sous la direction de Me. Cécile de Oliveira, avocat au Barreau de Nantes et responsable de la Commission Droits de l'Homme de la Maison de l'Avocat. Cette équipe va soutenir les équipes-terrain de Porto-Novo et de Misserété au Bénin.

> Un film de 30 minutes sur le séminaire qui a eu lieu du 2 au 4 avril 2014 à Cotonou (voir pages 4 à 6) est disponible pour tous les donateurs et amis de PRSF. Il est particulièrement utile pour animer les réunions des équipes-soutien qui peuvent le demander en écrivant à prsf@prsf.org. Il sera envoyé par mail. Ce film a été très apprécié par l'équipe-soutien de Chemillé (Maine-et-Loire) qui l'a visionné lors de sa dernière réunion en octobre. D'autres documents permettent d'animer des réunions et sont disponibles au siège (dépliant de présentation, DVD...).



Appel au don

Votre générosité permet d'agir tous les jours pour améliorer les conditions de vie des prisonniers. Cette année encore, en faisant un don à PRSF avant le 31 décembre 2014, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% du montant de votre don.

Votre don de...	vous coûte réellement...
20,00 euros	6,80 euros
50,00 euros	17,00 euros
100,00 euros	34,00 euros
150,00 euros	51,00 euros

Le reçu fiscal, qui vous sera adressé en début d'année, est à joindre à votre déclaration d'impôts ou à conserver pendant 3 ans en cas de déclaration en ligne. Pensez aussi au prélèvement automatique ! Pour plus d'informations, ou pour augmenter votre prélèvement, n'hésitez pas à contacter Rita Vassi Bamba au siège (01 40 38 24 30). **Les prisonniers africains ont besoin de vous ! Merci de partager cette fin d'année avec eux.**

PRisonniers Sans Frontières, association loi 1901, sous la Présidence de Michel Benoist. Ses trois principaux collaborateurs sont François Berger (Vice-Président), Patrice Mollie (Secrétaire), et Jean Le Gac (Trésorier). Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Benoist. Comité de rédaction : Michel Benoist, Bernadette Hillemant, Joëlle Lemoine-Jeanjean, Danielle Mérian, Patrice Mollie, Romain Thiollier. Iconographie : PRSF. Maquette : carine@rougecrea.com Impression : Sprint Copy, 89 rue Marcadet, 75018 PARIS. Lettre gratuite. ISSN 2269-7292. Dépôt légal en novembre 2014.